

# 6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont, à cette étape, orientés les choix effectués

## 6.1. Les instances impliquées

### 6.1.1. Le pilotage État – Région

---

L'élaboration du SRCE francilien est conduite par :

- l'Etat, représenté par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) ;
- le Conseil Régional d'Île-de-France, représenté par le service Patrimoine et Ressources Naturels de sa direction de l'Environnement (Unité Aménagement Durable).

Ces maîtres d'ouvrage ont pour mission d'impulser et d'orienter en continu la démarche, de veiller à sa cohérence et à sa pertinence méthodologique, de s'assurer du respect du calendrier et de mobiliser les différents acteurs concernés.

L'ensemble des autres services de l'Etat en région et du Conseil régional concernés contribuent par ailleurs à la démarche, notamment dans le cadre des temps de concertation.

### 6.1.2. Le Comité régional « Trames verte et bleue » (CRTVB)

---

Le comité régional trame verte et bleue est une instance d'information, d'échange et de consultation sur les continuités écologiques et d'autres sujets ayant trait à la biodiversité, coprésidée par l'État et le Conseil régional, dont la mission première porte sur le maintien et la restauration des continuités écologiques. Véritable pierre angulaire du dispositif de « co-construction » régionale, le CRTVB complète un dispositif de concertation ambitieux. Il suit et peut donner un avis sur les différentes étapes d'élaboration du SRCE.

La composition du CRTVB est définie par l'arrêté conjoint du Préfet de la région et du Président du Conseil régional du 20 juillet 2011. Il comprend 66 membres, répartis en 5 collèges :

- 21 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- 16 représentants des organismes socioprofessionnels et d'usagers de la nature de la région ;
- 11 représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité et de gestionnaires d'espaces naturels ;
- 7 scientifiques et personnalités qualifiées.

### 6.1.3. Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Île-de-France, présidé par Monsieur Gérard ARNAL, a été installé le 21 novembre 2007. Il est composé de 23 spécialistes choisis pour leur compétence scientifique selon l'arrêté préfectoral n° 2007-1533 du 17 septembre 2007.

Le CSRPN est conseil scientifique pour le schéma régional de cohérence écologique.

Cette instance consultative en matière de patrimoine naturel a été chargée de valider :

- les choix méthodologiques et graphiques ;
- les réservoirs de biodiversité ;
- la liste des espèces du SRCE d'Île-de-France ;
- les sous-trames du SRCE d'Île-de-France.

### 6.1.4. Le comité de projet, restreint et élargi

Le comité de projet réunit la maîtrise d'ouvrage du SRCE, ainsi que ses conseils scientifiques et techniques :

- le CSRPN, comme conseil scientifique pour le SRCE,
- Natureparif,
- l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Île-de-France (IAU),
- la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement,
- les 4 Parcs Naturels Régionaux,
- les bureaux d'études Ecosphère, en charge d'une prestation scientifique et technique, et RCT, en charge d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation.

Cette instance prépare l'ensemble des éléments nécessaires au processus d'élaboration du SRCE et valide les éléments à y intégrer.

Ce comité est constitué des membres du comité de projet restreint, auquel s'ajoutent les conseils généraux, l'Agence des Espaces Verts, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'ONEMA, l'ONCFS, l'ONF, le MNHN, les Directions Départementales des territoires ainsi que la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRIAFA).

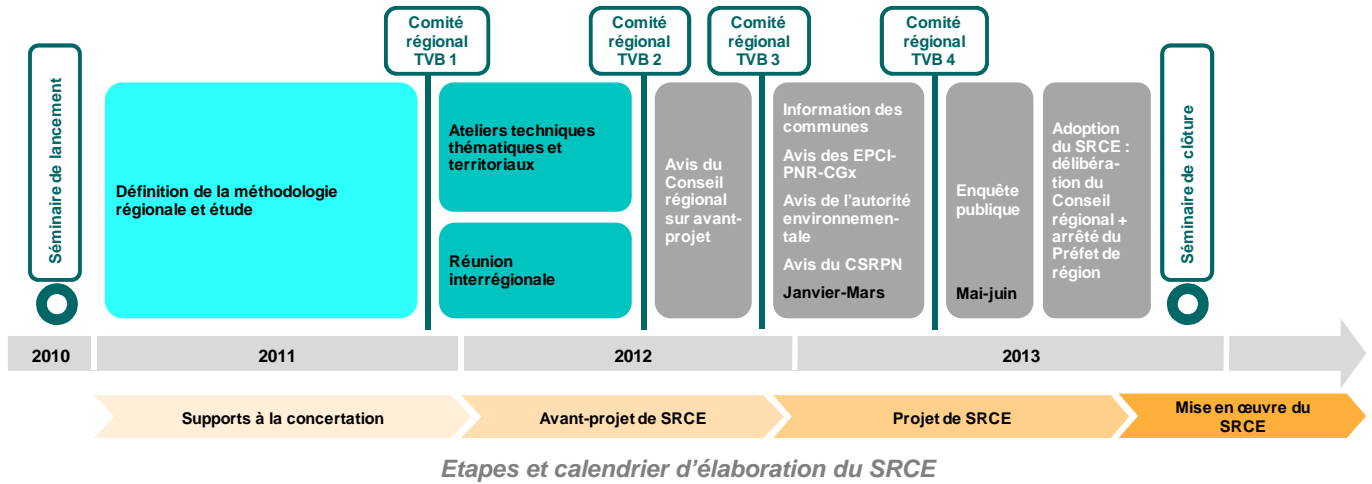
Il est réuni aux étapes clés d'avancement de l'élaboration du SRCE pour recueillir des observations sur les productions réalisées avant leur validation et leur présentation en CRTVB.

### 6.1.5. Les autres acteurs impliqués dans l'élaboration du SRCE

Pour favoriser l'appropriation du SRCE et encourager les démarches volontaires de maintien et de restauration des continuités écologiques, des temps de dialogue sont organisés tout au long de l'élaboration du projet avec l'ensemble des acteurs concernés (directions régionales de l'Etat, offices et agences (établissements publics) de l'Etat, directions départementales de l'Etat, Conseils régionaux et agences régionales, Parc naturels régionaux, Conseil généraux et Ville de Paris, Communauté de communes et d'agglomération, syndicats d'agglomération, communes, CAUE et agences d'urbanisme, syndicats de gestion des eaux, acteurs économiques : syndicats, coopérative, chambres consulaires, entreprises, chasseurs, pêcheurs et randonneurs, associations de préservation de l'environnement, experts scientifiques / naturalistes, gestionnaires de réserve).

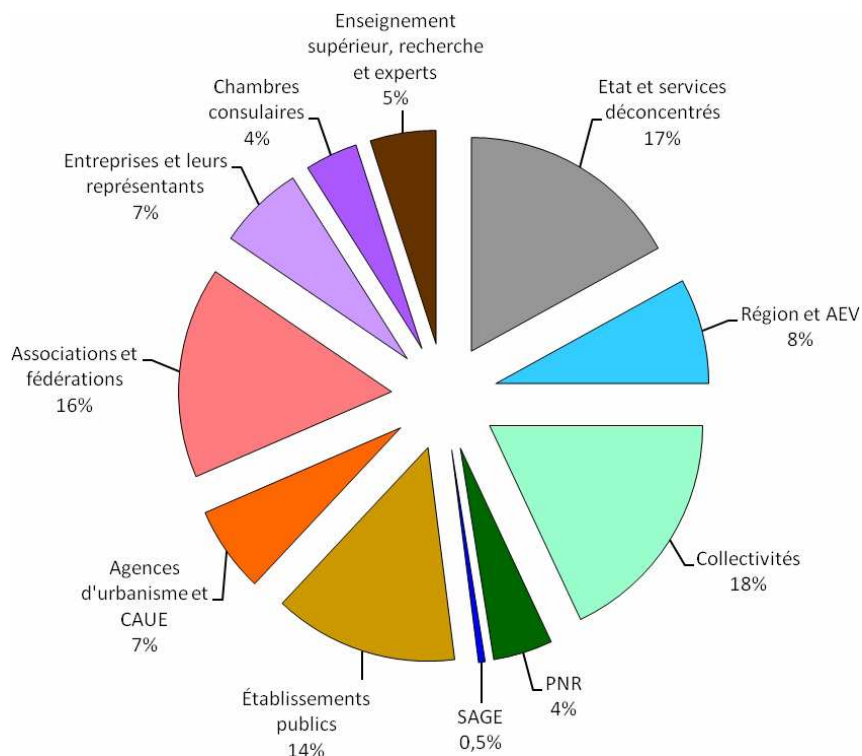
Les modalités de mise en œuvre de cette démarche concertée (séminaire, ateliers...) sont présentées dans le chapitre 5.2 du rapport environnemental.

## 6.2. Les étapes clés de l'élaboration du SRCE et les choix effectués



### 6.2.1. En 2010 : le séminaire de lancement de la démarche SRCE

Un séminaire de lancement organisé le 22 octobre 2010 a réuni 200 participants issus de différentes structures et organismes qui ont été invités à faire part de leurs attentes relatives à l'élaboration du SRCE, dans le cadre de 10 ateliers de travail.



*Graphique 7. Les participants au séminaire de lancement par structure (Source : Synthèse du séminaire SRCE d'octobre 2010)*

## 6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

---

Plusieurs sujets ont été identifiés comme prioritaires par les participants pour l'élaboration du SRCE :

- l'implication des acteurs concernés par la mise en place de la trame verte et bleue ;
- l'évolution des pratiques de gestion de façon à contribuer à la trame verte et bleue ;
- la mise à disposition des outils et des méthodologies partagés sur les modalités pratiques de la mise en place de la trame verte et bleue (outils, méthodes) ;
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans les aménagements existants et futurs ;
- la multifonctionnalité de la trame verte et bleue ;
- la prise en compte des différentes échelles pour la mise en place de la trame verte et bleue.

Les participants ont alors identifié plusieurs conditions nécessaires à l'élaboration du SRCE.

### ➔ Recenser et améliorer les connaissances

Il est apparu nécessaire de recenser ce qui existe déjà en termes de connaissances sur la trame verte et bleue aux niveaux national et régional, et d'en optimiser l'utilisation. Ce travail permettrait notamment de décloisonner les experts et les outils réservés à la trame verte et la trame bleue.

### ➔ Accompagner les acteurs

Le besoin s'est fait sentir pour les différents acteurs concernés par le SRCE d'être formés et accompagnés afin de bien comprendre leur rôle et adapter leurs pratiques à la mise en place de la TVB.

### ➔ Mobiliser les acteurs

Afin que chaque parole soit respectée et entendue, il est apparu nécessaire de mettre en place une participation représentative et pérenne des acteurs concernés par la démarche.

### ➔ Inciter les acteurs

Le besoin de différents dispositifs d'incitation aptes à favoriser des comportements et des pratiques favorables à l'aménagement de la trame verte et bleue s'est fait sentir.

## 6.2.2. Année 2011 : l'élaboration des supports à la concertation

---

Chaque région choisit librement la méthode la plus adaptée aux spécificités de son territoire pour élaborer son Schéma Régional de Cohérence Ecologique, sous le contrôle du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Le schéma francilien a pu être réalisé en croisant l'analyse des différents habitats naturels et l'analyse de la répartition et des déplacements d'espèces animales représentatives.

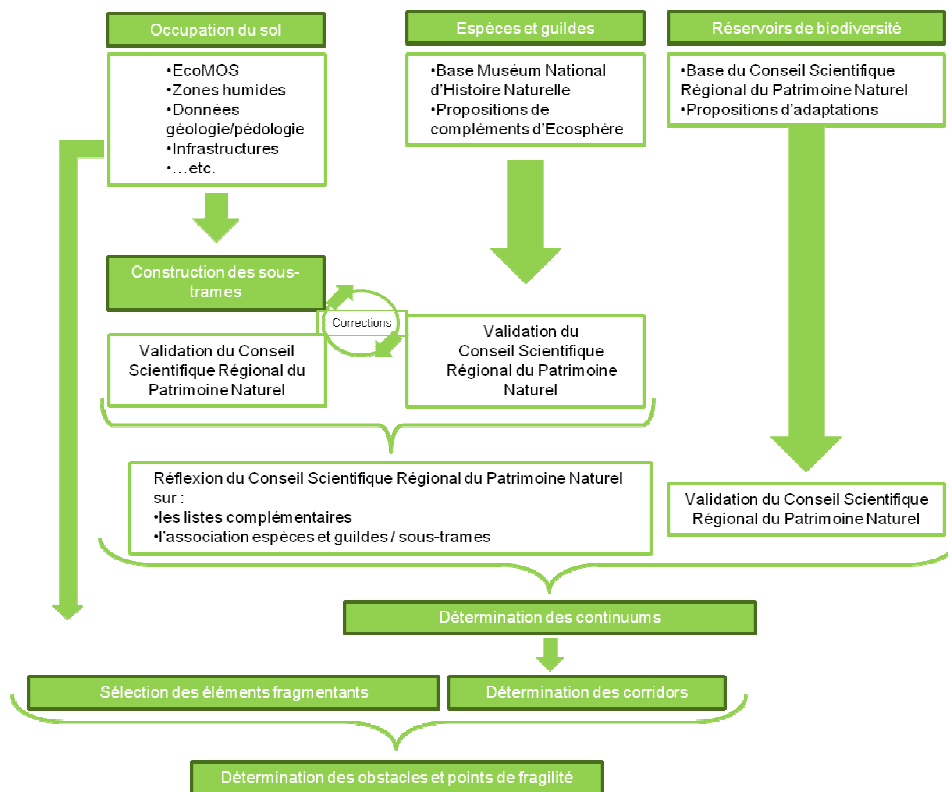
Ce parti a été adopté en raison de la qualité et de l'homogénéité des données disponibles dans la région, notamment sur l'occupation du sol (bases de données MO et ECOMOS de l'IAU IdF en particulier).

Le choix des espèces, des sous-trames, et des réservoirs de biodiversité n'a été possible que grâce à un travail approfondi et itératif mené en collaboration par les différents acteurs scientifiques investis dans l'élaboration du SRCE, notamment le CSRPN.

C'est au cours de l'année 2011 qu'ont été déterminés ces éléments de cadrage méthodologique qui, par la suite, ont permis de produire les supports nécessaires à la tenue d'ateliers territoriaux et thématiques. Ces derniers ont permis d'enrichir encore l'analyse régionale.

## 6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

La phase de cadrage méthodologique du SRCE a connu plusieurs étapes :



Graphique 8. Schéma de la méthode d'élaboration du SRCE francilien

### ➔ Le choix des espèces

La liste définitive des « Espèces de cohérence nationale Trame verte et bleue pour la région d'Île-de-France » comprend 21 vertébrés (9 oiseaux, 5 amphibiens, 4 reptiles, 3 mammifères) et 4 invertébrés (2 odonates, 2 orthoptères).

Le CSRPN d'Île-de-France a souhaité conserver, pour établir le SRCE, certaines espèces pertinentes régionalement qui n'ont pas été retenues par le MNHN : 4 mammifères, 2 amphibiens, 16 poissons et 2 écrevisses. La liste finale régionale comprend donc 49 espèces (25 au titre de la cohérence nationale et 24 au titre du travail d'élaboration du SRCE).

Les espèces de cohérence nationale Trame verte et bleue ont été choisies sur les critères suivants :

- un filtre quantitatif (effectif régional par rapport à l'effectif national) ;
- un filtre qualitatif : elles sont sensibles à la fragmentation, et la préservation ou la remise en bon état de continuités écologiques est une solution adaptée pour leur préservation ;
- la région a une responsabilité nationale relative à ces espèces ;
- l'espèce est en limite d'aire de répartition ;
- l'espèce présente un enjeu de continuité avec les régions limitrophes.

Les différentes étapes de l'élaboration de la liste des espèces :

- l'élaboration par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) d'une pré-liste francilienne d'espèces de cohérence ;
- l'analyse de la liste par le CSRPN et la formulation de proposition de modifications au MNHN ;
- le retour du MNHN sur cette proposition et l'acceptation ou non des demandes de modification ;
- les propositions par le cabinet d'études Ecosphère d'espèces supplémentaires ;
- l'arrêt d'une liste des espèces de cohérence et régionales par le CSRPN lors de la réunion du 24 novembre 2011.

### ➔ Le choix des sous-trames

Les différentes étapes de l'élaboration de la liste des sous-trames :

- à partir des éléments d'occupation des sols, connus de manière très précise en Île-de-France grâce à l'EcoMos notamment, la détermination par le CSRPN d'une première ébauche de sous-trames ;
- toujours en lien avec le CSRPN, un approfondissement de cette liste lors de l'élaboration méthodologique du SRCE par le bureau d'études Ecosphère ;
- validation définitive de sous-trames choisies par le CSRPN le 26 mai 2011.

## 6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

### ➔ Le choix des réservoirs de biodiversité

Les différentes étapes de l'élaboration de la carte des réservoirs de biodiversité :

- détermination par le Comité Opérationnel TVB issu du Grenelle Environnement d'un socle national dans la constitution des réservoirs de biodiversité : les Réserves naturelles nationales (RNN), les réserves naturelles régionales (RNR), les réserves biologiques en forêt publique, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), les sites classés qui ont été spécifiquement et exclusivement désignés au titre du patrimoine naturel ;
- constitution par le CSRPN de réservoirs spécifiques à l'Île-de-France ;
- propositions d'adaptation par le cabinet d'études Ecosphère ;
- 31 mai 2012, validation définitive par le CSRPN de la liste des réservoirs de biodiversité.

### ➔ Réunions de concertation technique

A ces travaux de cadrage sont également venues, en juin et juillet 2011, s'ajouter plusieurs réunions techniques. Outre leur objectif général d'information et de concertation, ces dernières ont permis, grâce à la sensibilisation des acteurs présents aux besoins de connaissance ressentis dans l'élaboration du SRCE, de compléter la collecte de données sur deux thèmes spécifiques : la chasse et l'eau.

Ainsi que sur trois secteurs :

- Paris et sa petite couronne ;
- la Seine-et-Marne ;
- l'ensemble Val d'Oise/Yvelines.

### ➔ Les réunions du CRTVB du 5 octobre 2011, 2 juillet 2012 et 21 novembre 2012

Le CRTVB s'est réuni pour la première fois le 5 octobre 2011 pour une réunion de lancement qui a consisté en plusieurs présentations incluant des temps de questions/réponses autour de quatre thèmes :

- Composition et fonctionnement du Comité Régional Trames Verte et Bleue.
- Présentation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- Etude des enjeux et composantes de la trame verte et bleue.
- Concertation pour le SRCE.

## 6.2.3. Période 2011-2012 : l'avant-projet de SRCE, les étapes de la concertation

La démarche participative est au cœur du SRCE qui s'est appuyé de manière répétée sur l'association et la consultation de l'ensemble des acteurs régionaux et locaux. Elle repose notamment sur plusieurs séries de réunions : des ateliers thématiques, des ateliers territoriaux, et une réunion interrégionale.



*Atelier Plaine de France, 14/03/2012 (à gauche) et atelier relatif aux infrastructures linéaires, 29/05/2012 (à droite)*

### ➔ Des ateliers territoriaux

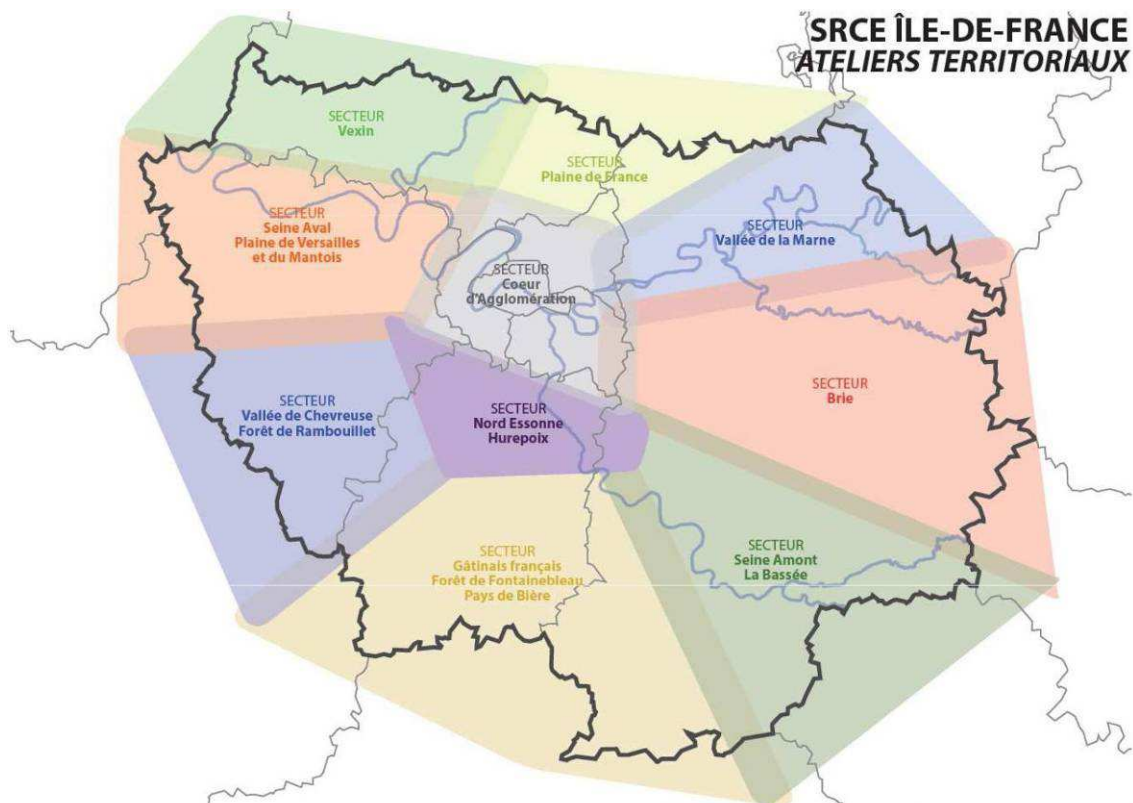
Afin de vérifier et compléter le travail préparatoire mené au niveau régional pour cartographier la trame verte et bleue avec les observations de terrain des acteurs locaux, mais également de favoriser l'appropriation du SRCE, et d'encourager les démarches volontaires de préservation, ont été organisés des ateliers territoriaux qui ont au total réuni 418 personnes représentant 246 structures.

## 6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

Dix ateliers territoriaux ont ainsi été organisés entre mars et avril 2012 selon un découpage élaboré pour faciliter le processus de concertation :

- "Vexin",
- "Seine Aval, Plaine de Versailles et du Mantois",
- "Vallée de Chevreuse, Forêt de Rambouillet",
- "Gâtinais français, Forêt de Fontainebleau, Pays de Bière",
- "Seine Amont, la Bassée",
- "Brie",
- "Vallée de la Marne",
- "Plaine de France",
- "Nord Essonne Hurepoix",
- "Cœur d'Agglomération" (2 réunions).

Durant ces réunions, le choix des objets à faire figurer sur les différentes cartes a beaucoup été discuté, et de nombreuses indications précises sur les dynamiques des territoires ont été collectées. De nombreuses recommandations ont également été effectuées pour améliorer la lisibilité des cartes.



### ➔ Des ateliers thématiques

14 ateliers thématiques consacrés au plan d'actions du SRCE ont quant à eux réunis plus de 221 participants pour 104 structures au cours de deux séries d'ateliers organisées respectivement de décembre 2011 à mars 2012, et de mai à juin 2012.

Ils ont permis de recueillir les attentes des différents types d'acteurs concernés par la mise en œuvre du SRCE autour de sept thèmes :

- à l'échelle intercommunale,
- à l'échelle communale,
- dans les infrastructures linéaires,
- en zone urbaine,
- en milieu forestier,
- en milieu agricole,
- dans les milieux aquatiques et les corridors humides.

## 6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

Ceux-ci ont exprimé leurs besoins spécifiques mais aussi des souhaits partagés : privilégier une approche opérationnelle de terrain, veiller constamment à la pédagogie ou encore renforcer le partage d'expériences à travers des exemples concrets.

L'ensemble de ces ateliers a par ailleurs souligné la nécessité d'une prise en compte optimale de la spécificité de l'Île-de-France qu'est la présence d'un cœur urbain très dense présentant des enjeux particuliers au regard de la trame verte et bleue.

Les deux autres points qui ont été les plus fréquemment débattus :

- l'articulation entre l'échelle du SRCE (1:100 000) et les besoins d'informations fines au niveau local,
- la manière dont le SRCE sera pris en compte dans les documents d'urbanisme et les obligations et contraintes qui en résulteront.

### ➔ Une réunion de concertation interrégionale

Une réunion interrégionale, à laquelle était invité l'ensemble des maîtres d'ouvrages des régions voisines de l'Île-de-France, a été organisée le 19 juin 2010.

Temps d'échange important, elle a permis de croiser les différents regards sur les enjeux interrégionaux et de s'assurer ainsi de la cohérence des travaux menés dans les différentes régions. De nombreux échanges et débats ont ponctué cette réunion, l'occasion d'échanger expériences et conseils, mais également de traiter divers sujets d'importance :

- les espèces de cohérence interrégionale ;
- les choix de sous-trames ;
- les enjeux territoriaux interrégionaux ;
- la représentation cartographique.

### ➔ Une réunion spécifique à la cartographie de Paris et de sa petite couronne

Cette réunion a rassemblé des représentants techniques de la Ville de Paris et des Conseils généraux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, et du Val-de-Marne, ainsi que des unités territoriales de la DRIEA. Faisant suite à de précédents ateliers consacrés à la zone urbaine et au cœur d'agglomération, son objectif était d'associer plus étroitement ces acteurs à la démarche d'identification de la trame verte et bleue dans la zone urbaine dense, de manière à répondre à ses besoins spécifiques et aux fortes attentes exprimées à ce sujet.

La réunion s'est ainsi consacrée à un débat sur la représentation cartographique de la trame verte et bleue en zone urbaine dense, sur la base de cartes dédiées en cours d'élaboration, et a permis de préciser les orientations méthodologiques retenues par les élaborateurs du SRCE.

### ➔ Les réunions CRTVB du 2 juillet 2012 et du 21 novembre 2012

Les temps d'échange thématiques, territoriaux, ou interrégionaux ont été source de nombreux et conséquents apports au bénéfice du SRCE, tant dans son contenu que dans sa méthodologie, qui sont venus nourrir la première version de son avant-projet.

Une seconde réunion du CRTVB s'est tenue le 2 juillet 2012, avec pour objectif de présenter l'avant-projet de SRCE, et de recueillir des contributions pour la poursuite de la rédaction. Les échanges ont notamment permis d'aborder trois points essentiels :

- l'état d'avancement du SRCE francilien et les étapes à venir,
- son articulation avec le Schéma Directeur de la région Île-de-France (SDRIF),
- son atlas cartographique et son plan d'action.

Le projet de CRTVB a été présenté au CRTVB à l'occasion d'une troisième rencontre, le 21 novembre 2012.

## 6.2.4. Fin 2012 – Début 2013 : le projet de SRCE

### ➔ Consultation et enquête publique

Elles sont prévues par l'article L.371-3 du code de l'environnement :

*« Le projet de schéma régional de cohérence écologique est transmis aux communes concernées et soumis pour avis aux départements, aux métropoles, aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération, aux communautés de communes, aux parcs naturels régionaux et aux parcs nationaux situés en tout ou partie dans le périmètre du schéma. Cet avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu par écrit dans un délai de trois mois à compter de leur saisine.*

*Le projet de schéma régional de cohérence écologique, assorti des avis recueillis, est soumis à enquête publique, réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier, par le représentant de l'Etat dans la région. A l'issue de l'enquête publique, le*



schéma, éventuellement modifié pour tenir notamment compte des observations du public, est soumis à délibération du conseil régional et adopté par arrêté du représentant de l'Etat dans la région.

Il est prévu que le SRCE soit adopté en 2013 à l'issue de l'enquête publique conduite au cours du premier semestre.

### 6.3. Présentation des modalités de partage de l'information pour l'élaboration du SRCE

#### 6.3.1. Les objectifs de ce partage de l'information

Le partage de l'information a fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'élaboration du SRCE. Cet effort particulier visait à :

**Faciliter la concertation**, dans une optique de mobilisation des acteurs autour du projet grâce à une information claire, pédagogique, et pouvant aider chaque acteur à mieux alimenter le projet de manière constructive.

**Sensibiliser**. Puisque la mise en œuvre de la TVB dépend en partie de la volonté des acteurs de s'emparer des outils à disposition et d'engager des actions en ce sens, la communication, volontairement fédératrice, a tâché de susciter l'intérêt des acteurs concernés pour en faire des « relais ». Cet objectif a été notamment permis par des outils de communication déclinés du plus simple au plus complet de manière à répondre aux besoins d'information divers.

**Valoriser les initiatives déjà engagées en Île-de-France** en faveur des continuités écologiques. La concertation a ainsi été l'occasion de mettre en lumière les initiatives de l'Etat, de la Région et des collectivités, mais aussi celles des multiples acteurs impliqués dans l'étude, la protection ou la mise en valeur des continuités écologiques.

#### 6.3.2. Les supports

La succession des différents ateliers de concertation ou comités de pilotage a pu, tout au long de la démarche, s'appuyer sur un site extranet. Pilier de l'échange d'informations, cette plate-forme régulièrement mise à jour a offert à l'ensemble des acteurs concernés par la démarche de multiples documents préparatoires, cartes, compte-rendu, lettres d'information, etc. et s'est vite imposée comme un levier indispensable pour alimenter la réflexion d'ensemble et faciliter les échanges entre des collaborateurs divers et variés.

Cette disponibilité de l'information a permis à chacun d'anticiper chaque réunion avec toutes les informations nécessaires, mais également, par la suite, de se tenir informés sur l'avancement de la démarche, les contenus abordés dans les autres ateliers, etc.



PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

**Schéma Régional de Cohérence Ecologique**  
Île-de-France



---

Accueil

Séminaire régional de lancement de l'élaboration du SRCE

+ Ateliers thématiques : outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique

+ Ateliers territoriaux

+ Comité régional Trames verte et bleue

+ Temps d'échanges interrégionaux

+ Comité de projet élargi

+ Information

Mode d'emploi

Un problème ? Contactez-nous

**Bienvenu(e) sur l'extranet du SRCE francilien**

Cette plateforme collaborative est dédiée à la réalisation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Île-de-France.

**Afin de pouvoir l'utiliser et accéder aux différents documents, il est nécessaire que vous vous authentifiez.**

Cliquez sur "Authentification" en bas de la page.

**Présentation de la démarche**

Réseau, tissu, infrastructure verte, réservoir, corridor, continuité, trame... ces termes imagés, multiples, recouvrent une réalité écologique : celle des liens fonctionnels qui unissent les milieux naturels. Ils traduisent l'interdépendance des êtres vivants entre eux, avec leurs milieux, et de ces milieux entre eux, comme le souligne Robert Barbault dans le *Courrier de la nature* n°264.

La protection de la nature s'est d'abord appliquée à des espèces ou des espaces remarquables ou rares, parfois emblématiques. En Île-de-France, plusieurs milieux et espèces considérés comme les plus remarquables sont ainsi protégés, dans les 10 réserves naturelles régionales et les 4 réserves naturelles nationales.

La Trame verte et bleue vise à renouveler cette approche patrimoniale en s'attachant à la fois à conserver et améliorer la fonctionnalité des milieux, à garantir la libre circulation des espèces et à adapter la biodiversité aux évolutions du climat. Elle doit trouver sa traduction en Île-de-France dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Le SRCE est le volet régional de la Trame Verte et Bleue dont l'élaboration à échéance 2012 est fixée par les lois Grenelle I et II. Ce document, cadre régional est co-développé par l'Etat et le Conseil régional, en association avec un Comité Régional « Trames verte et bleue » et l'ensemble des partenaires régionaux concernés par le schéma et sa mise en œuvre.

Le projet de SRCE francilien sera soumis à consultation auprès des groupements de collectivités franciliens puis à enquête publique. Le SRCE francilien doit être cohérent avec ceux des régions voisines et avec les orientations définies au niveau national par décret.

Comment ce SRCE est-il élaboré en Île-de-France ? Comment les acteurs locaux sont-ils associés ? Cet extranet répond à vos questions !

Il vous permettra de prendre connaissance au fur et à mesure de l'avancement de la démarche des réflexions menées et des productions correspondantes.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou documents de référence dont vous auriez connaissance en sollicitant les copilotes de la démarche sur le territoire francilien :

- le Conseil régional d'Île-de-France : helene.colas@iledefrance.fr
- la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE) : caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr



Gobemouche noir  
(c) Jean-Luc Hercent



Campagnol amphibie  
(c) Vincent Vignon



Lezard vivipare  
(c) Jean-Luc Hercent

## 6. L'élaboration du SRCE et les principaux motifs qui ont orienté les choix

Les lettres d'information permettent de poser les enjeux en termes de biodiversité, d'expliquer la démarche, les termes, et les objectifs poursuivis, mais également de mettre à la disposition des lecteurs des liens vers des sites internet et documents ressources.



**La Trame Verte et Bleue en Ile-de-France**

LA FEUILLE D'INFO N° 2

**L'élaboration du schéma régional de cohérence écologique...**

... se poursuit, associant l'ensemble des partenaires, techniques et politiques, pour parvenir à un projet consolidé pour l'été 2012. Aux temps de dialogue régional, en atelier territorial ou en atelier thématique, se sont ajoutés un temps de dialogue interrégional, avec les DREAL et Conseils régionaux voisins, et un temps spécifique consacré à la zone urbaine dense avec les départements de Paris et de la petite couronne.

**Où en sommes-nous aujourd'hui ?**

Début juillet 2012, les composantes et les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue à l'échelle régionale ont été identifiés. Leur cartographie est en cours de finalisation.

En parallèle, le contenu et la structure du plan d'actions ont été définis.

L'ensemble de ces éléments, déjà largement débattu et présenté au comité régional « trames verte et bleue », sera rassemblé dans un avant-projet finalisé d'ici la fin de l'été 2012.

**Et la suite ?**

Après avoir été examiné par le Conseil régional d'Ile-de-France et par le Comité régional « Trames verte et bleue », le document sera transmis pour information à toutes les communes et pour avis à tous les groupements de collectivités franciliens, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012, avant l'enquête publique et une validation mi-2013.

**Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**

Le SRCE est le volet régional de la Trame Verte et Bleue dont l'élaboration à échéance 2012 est fixée par les lois Grenelle I et II. Ce document cadre régional est co-développé par l'Etat et le Conseil régional, en association avec un Comité régional « Trames verte et bleue » et l'ensemble des partenaires régionaux concernés par le schéma et sa mise en œuvre.

Le projet de SRCE francilien sera soumis à consultation fin 2012 puis à enquête publique début 2013. Il doit être cohérent avec ceux des régions voisines et avec les orientations définies au niveau national par décret.

Crédit photo : Jean-Luc Harbant (Lézard des souches)

Logo of the Île-de-France region and the French Republic.

Elaborée au début de la procédure, une identité visuelle fondée sur le choix d'une police, de couleurs dominantes, d'un bandeau, et de logos spécifiques, a fourni un socle commun à l'ensemble des documents liés au projet d'élaboration du SRCE : invitations, ordres du jour, programmes, diaporamas, rapports, etc. L'objectif était de permettre une identification facile et rapide des divers constituants d'une démarche complexe, et de mettre ainsi au service de la mobilisation du public.

